

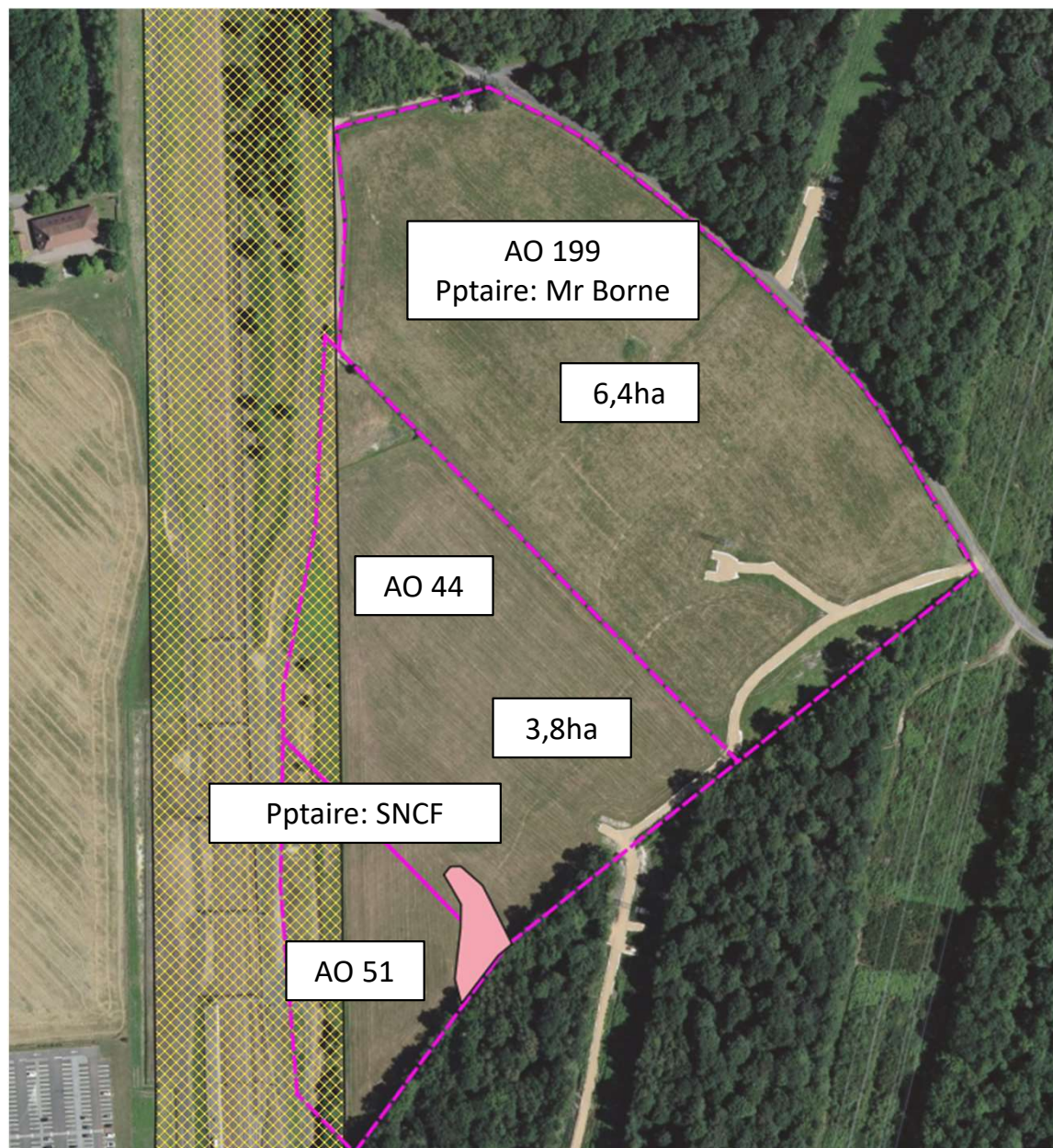
Demande au Cas par Cas
Projet d'ombrières agrivoltaïques pour bovins
Torcy (71)

Note explicative et
Plan de situation

Rubrique	Contenu de la rubrique Nature du projet	Commentaires
N°30	Ombrières pour bovin	Pas de limite de puissance pour les projets d'ombrière
N°39a	La surface projetée de l'ensemble des installations est de 26,000 m ²	Inférieur à 40,000m ²
N°39b	La surface d'emprise du projet est de 9,6 ha	Inférieur à 10ha

Note explicative – Foncier

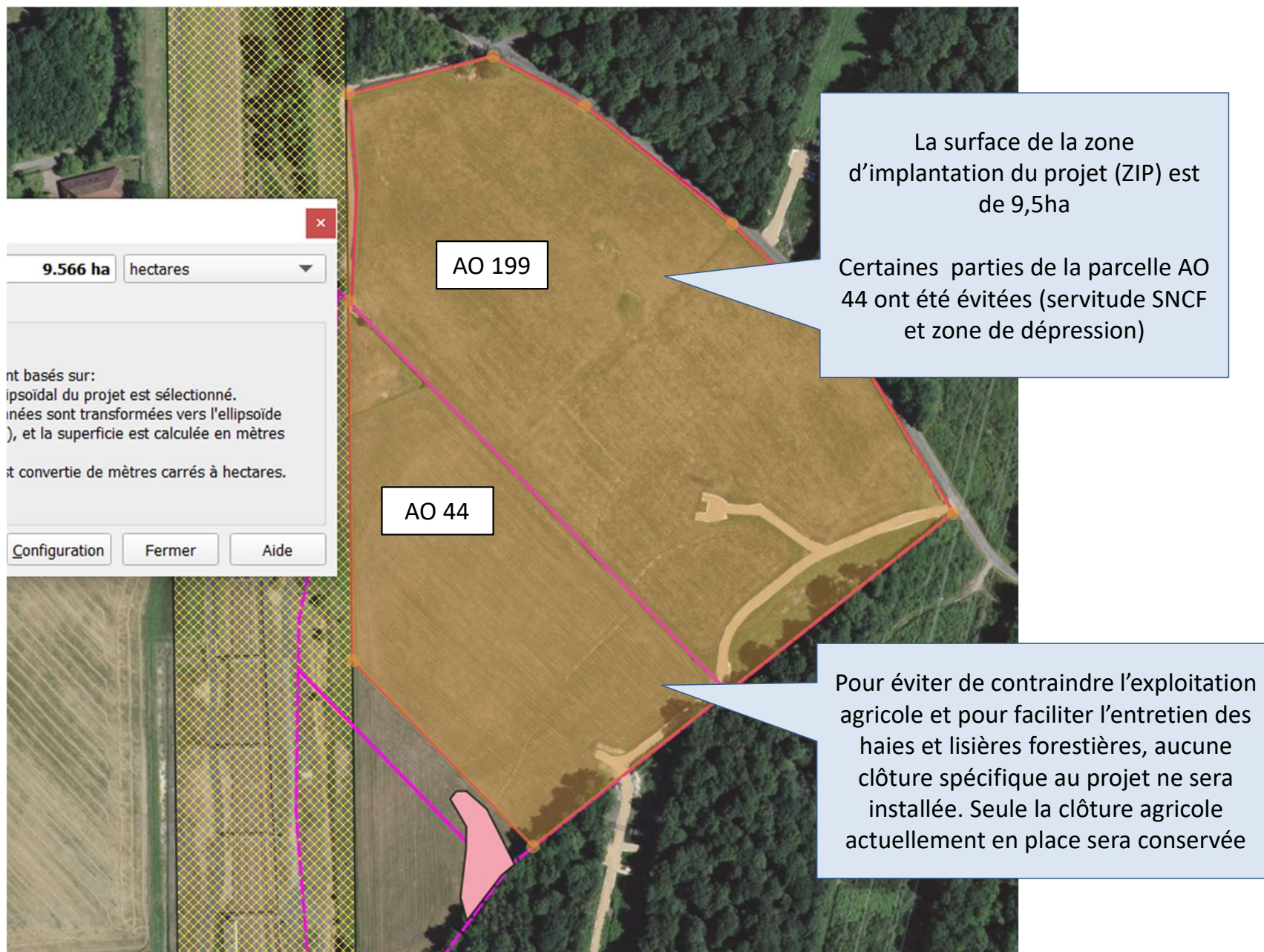
Un projet incertain sur la parcelle AO 44

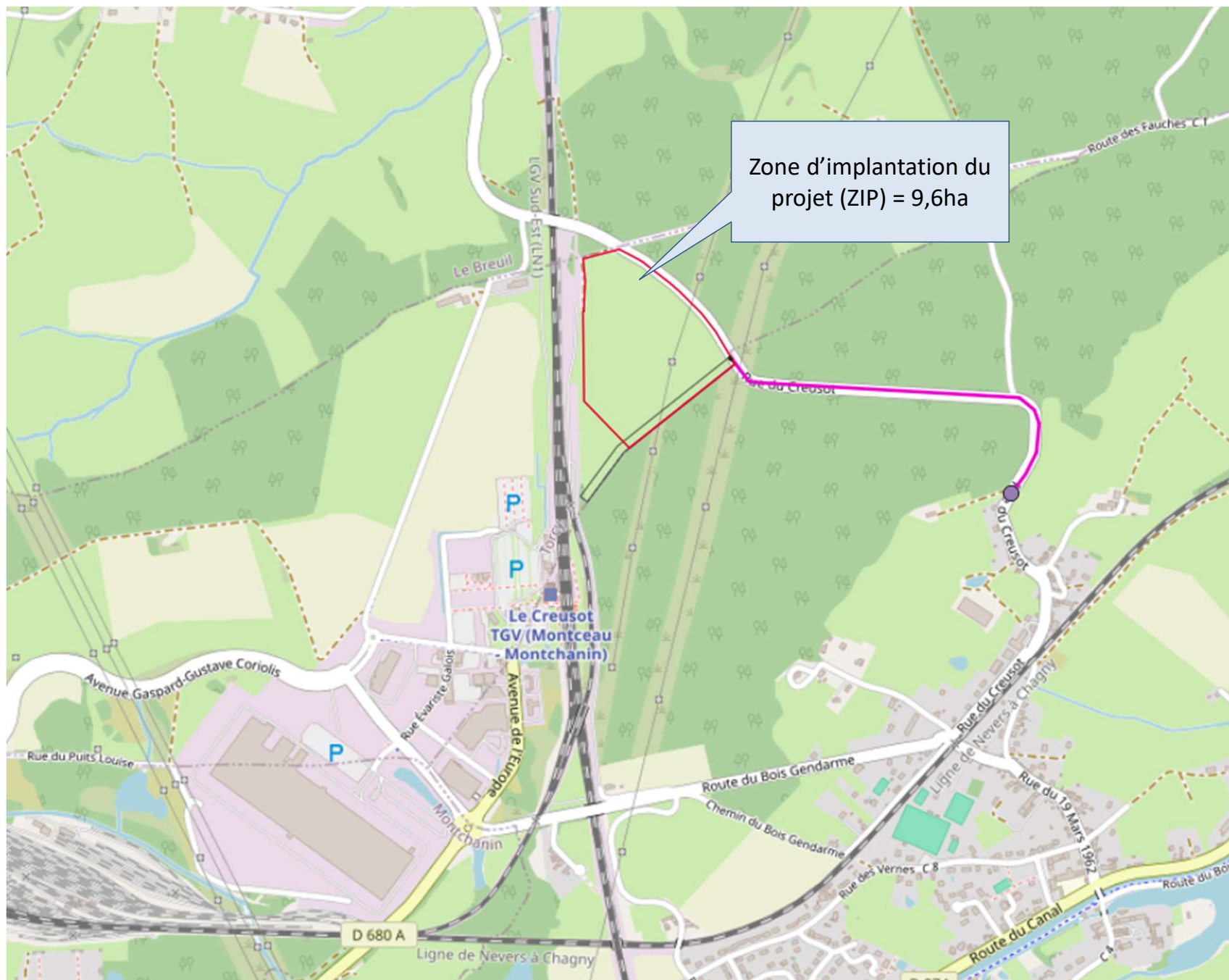


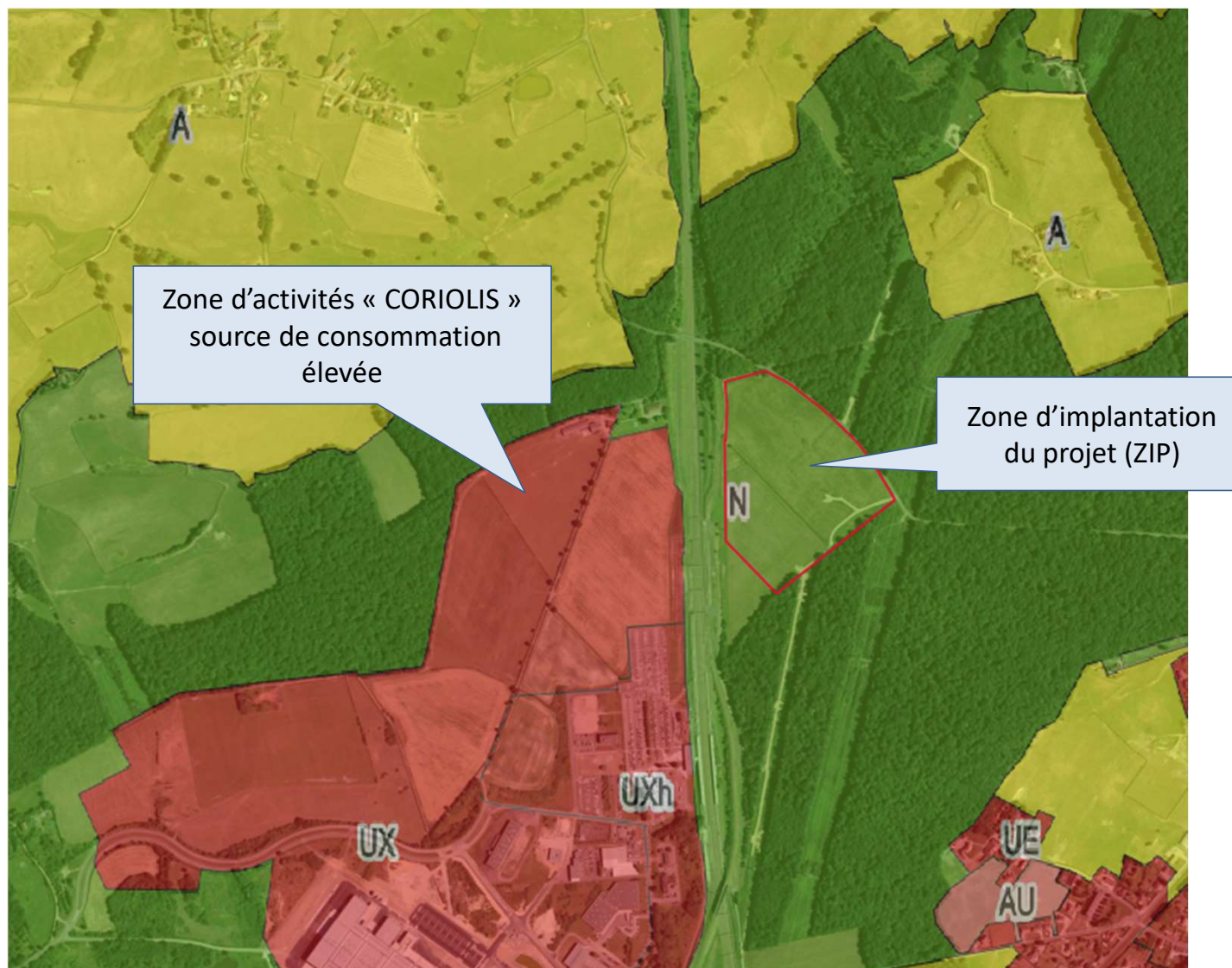
- Les 3 parcelles sont exploitées par le même exploitant agricole mais appartiennent à des propriétaires différents
- Fin 2024, seule la parcelle AO199 fait l'objet d'une promesse de bail
- Compte tenu d'une bande de servitude de la SNCF et de la localisation d'une zone de dépression (en rose) sur la parcelle AO51 (zone à éviter selon le volet naturel), l'emprise du projet envisagé se limite aux parcelles AO 199 et AO 44
- A court-terme, une demande d'urbanisme sera donc **uniquement déposée sur la parcelle AO 199**, mais MW Energies (au titre de l'article L221 du code de l'environnement) présente un projet global pour éviter le fractionnement dans le temps et l'espace si jamais la parcelle AO 44 venait à être maîtrisée (foncier)

Définition de la zone d'implantation du projet

La surface d'emprise du projet est inférieure à 10ha (rubrique 39.b)







MW Energies cherche des zones d'implantation de projet de production PV proche de centre de consommation d'électricité. Ici la zone d'activités « CORIOLIS » répond à cet enjeu.

Le projet est un projet agrivoltaïque situé en zone Naturel.